

Séance du 14 septembre 2022

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

Date de la convocation

30 août 2022

Date d'affichage

30 août 2022

Objet de la Délibération

Convention de refacturation d'achat d'un
terminal de verbalisation.

N°37.2022

Nombre de voix pour : 6
Nombre de voix contre : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

et publication ou notification

L'an deux mil vingt-deux, et le quatorze septembre à 16h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS.

Présents : Olivier FONS, Michel GONNET, Elodie LEFEBVRE, Sylvie MATHON, Stéphane FERRIER, Alain FAUST

Secrétaire de séance : Stéphane FERRIER

*

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Syndical de signer la convention de refacturation d'achat d'un terminal de verbalisation pour un montant de 1 827.48 €.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- Donne son accord pour signer la convention annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Le Président,

Olivier FONS



AR Prefecture

005-240500264-20220914-37_2022-DE
Reçu le 19/09/2022
Publié le 19/09/2022